

Offensive contre un nouveau concurrent ou vrai problème ? Les attaques qui visent la ouate de cellulose, un isolant écologique réputé pour son efficacité, sèment le doute.

ISOLANTS

Tempête sur la ouate de cellulose

ÉLISABETH CHESNAIS

Murielle n'en revient pas. « Nous avons fait isoler nos combles par de la ouate de cellulose en septembre. Nous étions convaincus de l'efficacité de ce produit écologique fabriqué avec des journaux recyclés, il offre une excellente isolation thermique et phonique. Mais dix jours après la pose, une forte odeur d'ammoniac a envahi la maison, elle piquait les yeux et la gorge.

Un traitement certifié a rendu les logements irrespirables

C'était irrespirable, l'entreprise est venue l'ôter et nous l'a remplacée par de la laine minérale. C'était pourtant une ouate certifiée Acermi CSTB (1). » Une

bonne centaine de cas similaires ont été recensés depuis l'automne. La faute au recours imposé aux sels d'ammonium. Alors que s'est-il passé, pourquoi l'association Acermi, qui promet « la certification de qualité des isolants thermiques » a-t-elle certifié un traitement aussi nocif ?

À *Que Choisir*, on n'ose croire à une volonté de nuire, mais l'affaire est trouble. Au Canada et aux États-Unis, où la ouate de cellulose est utilisée depuis longtemps, partout en Europe, elle est traitée aux sels de bore. Personne n'y trouve à redire, sauf en France : en juin 2012, la Commission des

avis techniques qui siège au CSTB interdit ce traitement. Motif, les sels de bore sont classés toxiques pour la reproduction. C'est vrai, mais à moins de 5,5 %, ils sont autorisés comme ignifugeants des isolants. Qu'importe, les producteurs doivent passer aux sels d'ammonium.

Le résultat ne se fait pas attendre, les émissions d'ammoniac rendent des logements irrespirables. Comme il a beaucoup plu en octobre, le phénomène est apparu très vite. Depuis, en catastrophe, la Commission des avis techniques a de nouveau autorisé les sels de bore ! Mais un raté d'une telle ampleur étonne. D'autant que le CSTB ne s'est pas mobilisé contre les résines des laines de verre et de roche quand, en 2008, les tests qu'il a réalisés pour le compte de l'Afsset (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) ont démontré que des laines minérales émettaient du formaldéhyde, un gaz cancérigène par inhalation. Les liants qui en sont responsables n'ont pas été interdits. Deux poids deux mesures, dénoncent les partisans des isolants naturels. Difficile de leur donner tort.

LES INDUSTRIELS JUGES ET PARTIES

La Commission des avis techniques, en effet, ne s'intéresse qu'aux nouveaux produits. La ouate de cellulose est considérée comme telle en France, pas les laines minérales. Alors on s'indigne de la présence de sels de bore (pas émissifs) dans la ouate de cellulose, tandis qu'on accepte sans broncher les émissions de formaldéhyde de certaines laines minérales. Ensuite, les commissions techniques cultivent l'opacité. Leur composition relève du secret, ce qui évite d'avoir à justifier le rôle qu'y jouent des industriels. Ils y sont à la fois juge et partie, mais dans l'univers des avis techniques, le conflit d'intérêts semble une notion méconnue.

De son côté, au moment où nous mettons sous presse, l'Agence qualité construction s'apprête à mettre en garde contre la ouate de cellulose pour cause de « taux de sinistralité incendie élevé ». Inquiétant. Et cette fois, ce ne sont ni les sels d'ammonium ni les sels de bore qui sont en cause, mais l'isolant lui-même. Là encore, le problème semble propre à la France. Olivier Legrand, le président de l'Ecima, syndicat des producteurs de ouate de cellulose, pense à des mises en œuvre non conformes aux règles de l'art. Il regrette cependant de ne pas avoir accès aux bases statistiques de l'Agence pour évaluer le phénomène, son syndicat ayant recensé moins de vingt sinistres. La montée en puissance de la ouate de cellulose comme isolant de référence, 4000 tonnes vendues en 2007, plus de 45 000 tonnes en 2012, se fait en tout cas dans la douleur. ♦

(1) Centre scientifique et technique du bâtiment.



La ouate de cellulose, un isolant naturel à l'excellent bilan environnemental.

A. ROBERT/NATURIMAGES